

R.d.v: maison  
de retraite

26

Rencontrer le  
Docteur

## Le Kit de Visite *Cap Retraite*

Le choix d'une maison de retraite s'accompagne nécessairement de la visite d'établissements, susceptibles de correspondre aux attentes de la personne âgée et de sa famille.

### La recherche d'un établissement

*Une recherche efficace passe avant tout par une observation objective des besoins de la personne âgée. Il est essentiel de définir les critères de recherche autour desquels s'articuleront la recherche.*

#### → Le profil médical de la personne âgée

Il s'agit de l'élément principal à prendre compte. On devra s'interroger sur l'**autonomie du futur résident**, ses besoins d'assistance, ses éventuelles pathologies, afin de rechercher un établissement à même d'assurer la prise en charge.

#### → La prise en charge de la maladie d'Alzheimer

Les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés devront être orientées vers des **structures aptes à assurer cette prise en charge**, au sein d'unités protégées spécifiques. Ces unités accueillent un nombre restreint de pensionnaires, intègrent un **personnel spécialement formé** et proposent des activités thérapeutiques adaptées à la pathologie. Il existe également des Ehpad accueillant uniquement des personnes âgées atteintes d'Alzheimer.

**Certains Ehpad accueillent uniquement des personnes âgées atteintes d'Alzheimer.**

#### → Le budget

Pour établir le budget disponible pour le paiement de la maison de retraite, la famille devra prendre en compte les **ressources mensuelles** de la personne âgée, son épargne, le **soutien financier familial**, ses éventuels revenus locatifs, et **les aides** dont elle pourrait bénéficier.

*Retrouvez notre Module de simulation budgétaire sur [www.capretraite.fr/nosoutils](http://www.capretraite.fr/nosoutils)*

#### → Les préférences géographiques

Bon nombre de personnes âgées souhaitent demeurer dans un **secteur proche de leur domicile**. Toutefois, certaines exprimeront le besoin de **se rapprocher de leurs enfants**, ou même de **retourner dans leur région natale**. Il est donc important de dialoguer ouvertement avec le futur résident à ce sujet.

#### → Le délai de recherche

**Il ne faut pas attendre la dernière minute pour entamer la recherche d'une maison de retraite.** Les aînés manifestant des premiers signes de dépendance ne sont plus en sécurité à domicile. Par ailleurs, l'intégration en maison de retraite sera d'autant mieux vécue si l'entrée est bien préparée. Cependant, **des situations d'urgence** peuvent justifier une entrée très rapide en établissement (chute, AVC, veuvage), il faudra alors concentrer la recherche sur les maisons disposant de places disponibles immédiatement.

## La visite de la résidence

La visite est une étape essentielle dans le choix définitif de la maison de retraite. Elle permettra d'une part d'évaluer la longueur du trajet, et d'autre part de vérifier que l'établissement correspond bien aux attentes et aux besoins du futur résident.

### → Prendre rendez-vous

L'idéal est de prendre rendez-vous au préalable afin de s'assurer qu'une personne compétente sera disponible et consacra tout le temps nécessaire.

Outre la visite des lieux, cette rencontre doit **permettre à la famille de poser les questions** qu'elle juge importantes telles que l'organisation du quotidien au sein de la maison de retraite, les horaires de visite etc.

En cas de besoin ou de doute une seconde visite de l'établissement est envisageable.

### → Le choix du type de chambre

La majorité des maisons de retraite propose un hébergement en **chambre individuelle, comprenant une salle de bain privative**. Cette formule convient parfaitement aux aînés habitués à vivre seul.

La seconde possibilité consiste en l'intégration d'une **chambre double, avec une salle de bains à partager**. Cette solution est **idéale pour les couples**, ou pour les personnes âgées appréciant la compagnie. De plus, l'hébergement dans une chambre de ce type se révèle plus avantageux sur le plan financier.

## Réserver sa place

Une fois le choix de la maison de retraite arrêté, il est nécessaire d'accomplir plusieurs formalités.

### → Le dossier administratif et médical

La partie administrative devra être dûment complétée par la famille ou le futur résident, et **retournée avec l'ensemble des justificatifs demandés**. (voir encadré ci-contre)

Le questionnaire médical sera rempli par le **médecin traitant** de la personne âgée, **ou par le médecin de l'établissement de santé où il demeure** le cas échéant. **Ce dossier devra ensuite être validé par le médecin coordonnateur** dans le but de s'assurer que la prise en charge du résident est possible. Certaines structures demandent en outre une visite de préadmission.

### → Le contrat de séjour

Le contrat de séjour doit être conclu entre l'établissement et le résident **pour tout séjour supérieur à deux mois**. Il détaille les conditions d'accueil de la personne âgée, les prestations offertes ainsi que leur coût. Il est donc essentiel d'en prendre connaissance avant l'admission.

Lorsqu'une place est disponible, il ne reste plus qu'à **fixer une date d'entrée**.

## LE DOSSIER D'ADMISSION UNIQUE

A compter du 1<sup>er</sup> Juin 2012, l'entrée en vigueur d'un décret officiel simplifie grandement les procédures administratives. En effet, **le dossier d'admission (administratif et médical) en EHPAD est désormais un modèle unique**, valable pour

Téléchargez notre questionnaire de visite d'établissement sur [www.capretraite.fr/outils](http://www.capretraite.fr/outils)



Alain BENSOUSSAN

Responsable de secteur.

Mobile: 07.57.59.40.37

E-mail: [alain.b@capretraite.fr](mailto:alain.b@capretraite.fr)



[www.capretraite.fr](http://www.capretraite.fr)

N° Vert 0800 891 491